

PROCES - VERBAL

CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DU NIEL

Séance du 22 Juin 2022 à 14h00
Espace Nautique du Port d'Hyères



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

FICHE DE PRESENCE

M. BRUNEL ouvre la séance à 14h05. Il est procédé à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

QUESTION 1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 29 MARS 2022.

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil Portuaire du 29 Mars 2022.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 2- DROITS DE PLACE ET D'OCCUPATIONS DIVERSES DU DOMAINE PUBLIC – TARIFS 2022

M. BRUNEL indique qu'il convient de réévaluer les tarifs relatifs à l'occupation du domaine public suivant le tableau communiqué. Il précise qu'aucune augmentation n'avait été appliquée depuis 2018.

Mme SELLAOUI présente cependant un nouveau document précisant que celui précédemment transmis n'était pas à jour sur le point suivant :

- Droits annuels concernant les Terrasses-Etalages / Etalage dans un espace semi-fermé démontable

A la demande de M. JOURDAN, Mme SELLAOUI indique que le restaurant du Port du Niel ne sera pas assujéti à ce tarif, mais sur celui précédemment établi par la CCI, validé au mois de décembre 2021 puisqu'il a été convenu de ne pas modifier pour l'année 2022, les dispositions prises par la CCI.

M. BRUNEL indique qu'il y aura une nouvelle mise en concurrence pour l'attribution d'un espace de restauration.

Devant l'absence de question, M. BRUNEL passe au vote.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 3 – PROJET DE DÉLIBÉRATION : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT AU TITRE DES I.C.P.E. LIEU-DIT LES OULEDES

M. BRUNEL rappelle que le port du Niel n'est pas, pour l'instant, concerné par ce projet de délibération puisqu'il n'y a pas de dragage à réaliser à ce jour.

M. BRUNEL insiste sur l'esprit motivant la création de cette plateforme de valorisation des sédiments portuaires.

C'est la raison pour laquelle la commune a souhaité inscrire le désensablement des passes de ses ports dans une démarche de développement durable ainsi que dans une économie circulaire afin de valoriser tout ou partie des sédiments extraits et réaliser ainsi des économies budgétaires.

M. BRUNEL rappelle les différentes étapes de ce projet :

- Première étape : 2018 avec la valorisation d'une partie de ses sédiments, environ 1.200 m² suivant une convention, conclue entre TPM, le Conservatoire du Littoral et le Gestionnaire des Salins d'Hyères, permettant l'utilisation de ces matériaux dans la réfection et l'aménagement des pistes de circulation des Salins d'Hyères et des traits de côtes,

- Deuxième étape : 2020 avec la création d'un site de séchage, par évapotranspiration, et de stockage temporaire sur le site des Ourlèdes suivant inscription en Préfecture,

- Troisième étape : 2022 avec le redimensionnement du site de séchage et de stockage temporaire en prévision de dragages de plus grande ampleur suite aux effets induits par les changements climatiques. Le volume total qui pourrait être accueilli sur le site correspond aux volumes maximums des passes des Ports de La Capte, l'Ayguade et des bassins 1 et 3 du Port St Pierre pour un total d'environ 10 000 m³.

Ce volume, après ressuyage sur les zones de dragage est de l'ordre de 7 à 8 000m³.

Après avoir rassuré les usagers sur la stricte origine des sédiments, leurs analyses régulières et leurs conditions d'exploitation (saisonniers, diurnes et exclusivement les jours ouvrés), M. BRUNEL explique que le dossier d'enregistrement doit maintenant être soumis à la consultation du public. Dans ce cadre, un arrêté préfectoral du 03 mai 2022 a fixé les conditions de consultation du dossier et de recueil des avis du public durant la période du 30 mai au 24 juin 2022 inclus.

A la demande de M. JOURDAN, M. L'HENAFF précise la localisation du site des Ourlèdes, le long de la RD 12 qui va des Salins jusqu'à St Nicolas.

M. DUNAND comprend l'aspect écologique et économique du projet, mais ne souhaite pas donner son avis, ne se sentant pas légitime pour appuyer un projet qu'il ne souhaiterait pas sur la Presqu'île de Giens.

M. BRUNEL dit comprendre les inquiétudes, mais insiste sur le fait qu'il n'y aura aucune construction de bâtiment ni aucun stationnement d'engin à long terme. L'activité de tamisage devrait intervenir sur une courte durée en hiver (à la période des dragages, soit en dehors des périodes d'activité des campings voisins).

M. BRUNEL insiste sur le fait qu'il n'y aura pas d'opération de concassage extrêmement bruyante comme indiqué dans le journal (*Définition : méthode de destruction qui permet de réduire des matériaux souvent lourds et encombrants comme la roche, le béton, ou encore le calcaire en petites particules (jusqu'à quelques millimètres) appelés granulats- souvent utilisé dans le BTP*), mais bien du tamisage avec le tri du sable selon leur granulométrie (quelques millimètres).

M. WERBER précise que la Commune reste sensible aux inquiétudes de ses administrés qui seront reçus pour être entendus et rassurés.

M. BRUNEL rappelle combien ce projet est vital pour les ports qui ne pourraient pas économiquement supporter le coût d'une mise en décharge de ces sédiments.

M. BRUNEL indique que les camions de transport sont étanches et que leur trajet, le poids à l'essieu, les rayons de giration ont été étudiés. M. WERBER explique qu'il n'y aura qu'environ 100-150 camions par an et non 1.200 comme il a pu être écrit dans la pétition.

M. L'HENAFF rappelle que le port du Niel n'a pas besoin de dragage et comprend la position de M. DUNAND. Il rappelle cependant que le sable est neutre et que le site des Ourlèdes est une plateforme de valorisation.

Il est rappelé que le projet n'engendrera pas :

- de pollution (analyses avant chaque dépôt),
- de nuisances, estimées extrêmement faibles,
- d'impact sur la très faible faune (seul un crapaud a été trouvé lors du contrôle d'Eco-Med, pas d'insecte, pas de serpent.). Il est précisé que la présence de ce crapaud est liée aux fortes pluies qui avaient précédé l'étude sur site d'Eco-Med.

A la demande de M. JOURDAN, M. L'HENAFF indique qu'il sera utilisé uniquement les sédiments issus des dragages des ports de l'Ayguade, de La Capte et d'Auguier principalement, mais aussi des bassins 1 et 3 du Port St Pierre.

Les sédiments ainsi revalorisés permettront de fournir du sable pour le réengraissement de plages ou la protection du tombolo ouest.

Aucune autre observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : ABSTENTION : M. DUNAND
 POUR : MAJORITE

L'ordre du jour étant épuisé, M. BRUNEL propose de passer aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES :

M. BRUNEL cède la parole à M. L'HENAFF.

1er point : PROJET DE DELIBERATION : CONVENTION ENTRE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ET LA COMMUNE- MISSIONS ASSISTANCE TRAVAUX PAYSAGERS.

Suite au retrait du point 4 de l'ordre du jour, M. L'HENAFF précise que cette convention de partenariat entre les services métropolitains et la Commune est toujours en cours d'instruction. Le document n'étant pas finalisé, il sera proposé au prochain Conseil Portuaire.

L'objectif de ce projet de délibération consiste à faire participer TPM pour le financement des études paysagères qui permettront l'aménagement du port du Niel.

TPM dispose d'un marché à bons de commande permettant de solliciter sans délai un paysagiste pour tout projet d'aménagement. Cette étude paysagère est imposée en raison de la pression extrêmement forte en termes de protection de l'environnement liée au classement du site par la DREAL.

2ème point : BADGE D'ACCES

M. DURANDETTO informe que les badges d'accès ne fonctionnent plus. M. L'HENAFF indique qu'un projet d'uniformisation de badges/cartes avec les autres ports est en cours. M. L'HENAFF se propose d'évoquer le sujet avec M. GRIMARD pour trouver une solution à court terme.

Mme BOUTIN informe ne plus avoir de badge à fournir.

3ème point : HORAIRES CAPITAINERIE

M. PANCIULO alerte M. BRUNEL sur la dangerosité de circulation dans le 1^{er} virage en face du restaurant. M. BRUNEL l'invite à évoquer ensemble ce problème en dehors du Conseil Portuaire.

M. PANCIULO regrette l'absence de maître de port entre 13h et 15h. M. BRUNEL rappelle que les nouveaux horaires ont été établis après consultation des usagers, mais précise que des améliorations pourront être apportées si besoin.

M. GRIMARD précise que Mme BOUTIN et l'agent saisonnier ne sont pas présents en simultanée afin de leur permettre d'avoir des jours de repos qui sont obligatoires.

M. L'HENAFF rappelle que les demandes concernant les plages horaires sont variées et qu'il est difficile de satisfaire l'ensemble des usagers. Une difficulté majeure est liée à la contrainte de la masse salariale tout en permettant d'assurer au mieux la présence du personnel portuaire.

Mme SELLAOUI rappelle que, lors de la consultation, la demande avait été très forte sur une présence portuaire jusqu'à 13h (liée à la présence de professionnels à ces horaires). De manière collégiale, la plage horaire de 13h à 15h a été définie comme plage la plus creuse de la journée.

Mme SELLAOUI rappelle que cette année est une année de transition et que des améliorations pourront être apportées.

4^{ème} point : TARIFS 2022

M. DUNAND, en aparté, remercie M. BRUNEL, adjoint spécial de Giens, pour la réparation des potelets face au musée.

M. DUNAND rappelle que les services portuaires d'Hyères s'étaient engagés à ne pas modifier les tarifs cette année. Or, à réception de sa facture, M. DUNAND a constaté une augmentation de 100 € et souhaite avoir des explications.

M. BRUNEL rappelle que la facturation est basée sur la longueur et la largeur hors-tout du bateau et non uniquement sur la longueur inscrite sur le carnet de francisation qui correspond à la longueur de coque

L'obligation d'équité entre usagers des ports d'Hyères impose la même règle de calcul de la redevance portuaire ce qui explique l'application de ce calcul hors-tout également aux usagers du port du Niel.

M. BRUNEL rappelle qu'il ne s'agit pas d'augmentation, car la redevance par catégorie n'a pas changé, mais d'égalité de traitement entre usagers.

M. GRIMARD précise que la CCI aurait dû par le passé régulariser cette tarification hors-tout qui n'était appliquée qu'à certains usagers.

La situation est donc inversée : M. DUNAND n'a pas eu « d'augmentation » de tarif, mais a été sous-facturé pendant ces dernières années.

Devant le doute de M. DUNAND sur le calcul des mesures hors-tout, M. GRIMARD indique qu'une procédure de mesure contradictoire est possible en présence d'un agent assermenté du port dont M. GRIMARD fait partie et en présence de l'utilisateur.

Mme BOUTIN précise que la mise à jour des tailles de bateau est une procédure engagée par la CCI depuis l'année dernière. Pour certains, le rattrapage a été effectué l'an passé alors que pour d'autres cela a lieu cette année, sans rapport avec le changement de gestionnaire. Mme BOUTIN insiste sur le fait que cette procédure aurait dû être menée déjà depuis quelques années.

M. L'HENAFF indique qu'aucun rappel ne sera fait sur les années précédentes.

Mme SELLAOUI indique que tous les ports d'Hyères ont la même méthode de calcul basée sur la longueur et la largeur du bateau alors que le tarif est calculé au m² au Port du Niel. M. GRIMARD travaille sur le glissement du mode de calcul de la CCI au mode de calcul des ports d'Hyères.

M. DUNAND s'étonne d'avoir un tarif équivalent à d'autres ports alors que les services proposés au Niel sont bien moindres (pas de Wifi, pas de sanitaires, port se dégradant...) Mme SELLAOUI explique que les tarifs sont proportionnés au niveau des services proposés.

5^{ème} point : ARRETE PREFECTORAL SECHERESSE

M. DUNAND trouve anormal que l'arrêté préfectoral sécheresse n'ait pas été diffusé et que des personnes continuent de laver les bateaux.

M. L'HENAFF informe qu'une affiche est en cours d'impression par le service communication de la ville et qu'un mail sera envoyé le vendredi 24 juin 2022 aux plaisanciers du Niel.

M. L'HENAFF précise cependant que les personnes lavant leur bateau ne peuvent justifier leurs actes par le manque d'information puisqu'il s'agit avant tout de civisme marin et de bon sens au regard des températures élevées.

6^{ème} point : TRAVAUX DU PORT

M. DUNAND a listé plusieurs points participant à ce qu'il qualifie de « détérioration » du Port :

- Manque de numéros de poste sur les pontons,
- Connexions téléphoniques très mauvaises quand elles ne sont pas inexistantes
- Pas de wifi,
- Pas des plantes dans les pots vides,

- Manque pancarte indiquant les poubelles,
- Manque marquage autour de la grue demandé par les pêcheurs
- Rénovation impérative de la descente le long de la mise à l'eau vers le restaurant « Le poisson rouge » car trop dangereuse.

M. BRUNEL s'oppose au terme de « dégradation du port » employé par M. DUNAND qui convient que le mot est un peu fort.

M. L'HENAFF tient à rappeler que la reprise en gestion du port n'est effective que depuis le 1^{er} Janvier 2022.

Depuis, une première rencontre sur site a été effectuée pour établir un point des demandes des usagers.

Une autre visite sur site avec la DREAL a eu lieu qui s'est positionnée contre tous travaux dans l'immédiat, au regard du site classé du port du Niel.

Sur le principe de sécurité, certains aménagements, jugés impératifs par les services portuaires, vont cependant être réalisés avec l'accord de M. BRUNEL, mais en désaccord avec la DREAL qui n'autorise que les travaux d'entretien.

M. L'HENAFF partage avec M. DUNAND le constat d'un port obsolète dans un écrin magnifique mais nécessitant des travaux avec un budget contraint :

- 1- L'établissement de la convention, qui permettra de faire plus de travaux et de se projeter
- 2- L'étude paysagère imposée par la DREAL
- 3- La programmation technique et budgétaire

A la demande de M. DUNAND qui souhaite que soient plantées des fleurs dans les bacs en béton, M. L'HENAFF propose d'étudier ce projet.

M. DUNAND se dit satisfait de l'avancée du dossier sur la convention avec la Métropole et souhaiterait que les différentes associations de Giens soient associées aux décisions après les études paysagères.

7^{ème} point : FESTIVITES MUSICALES

M. DUNAND est satisfait de l'organisation de soirées musicales sur le port, mais s'inquiète d'éventuelles dégradations et s'interroge sur le dépôt d'un éventuel plan de prévention (bruit, sécurité des biens et des personnes etc..).

M. BRUNEL rappelle que toute manifestation nécessite une autorisation des services de la Mairie (Police et Evènementiel). De plus, toute manifestation dans l'enceinte portuaire est soumise à l'autorisation des services portuaires qui, pour le moment, n'ont pas été sollicités. Ces documents obligatoires encadrent strictement l'organisation de ces animations. M. BRUNEL rappelle que le stationnement sera facilité avec la mise en place de navettes durant l'été au départ du centre du village.

A la demande de M. DURANDETTO, M. BRUNEL confirme que le Comité des Fêtes de la Saint Pierre a été autorisé.

M. GRIMARD reprend la parole pour répondre à M. DUNAND :

- Le code des toilettes a été remis en fonction depuis 1 semaine
- Les numérotations sur les quais et sur la tranche sont prévues
- Les réparations des mouillages ont été effectuées (vérification des chaînes-mères)

Les questions diverses étant terminées, M. BRUNEL clôt la séance de ce conseil Portuaire du Port du Niel à 15h07 en souhaitant un bel été à tous.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères
L'Adjoint aux Ports, Plages et Iles



M. Jean-Luc BRUNEL